

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2009

Présents : Mmes Bérengère BOCH, Annick TOURT, Christelle ZAPILLON, Mrs Yvan BOURGEOIS, Yoann CHOISEAU, Cédric GAGNIERE, Pierre GAGNIERE, Romain GRAVIER, Jean-Pierre JORCIN, Sébastien PEANT, Gilbert PILLOUD, Gilbert SUIFFET.

Pouvoir de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON.

Secrétaire de séance : Sébastien PEANT.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2009

Le petit train (chemin de fer Fell) présenté par Christelle BOROT pour les cavalcades de Modane, n'est pas présenté par Val Cenis mais par la commune de Lanslebourg Mont-Cenis.

Compte rendu de délégations d'attributions

Néant

Présentation du permis de construire MGM

Le permis de la résidence a été déposé. Cette résidence dénommée « Flambeau » comporte 8 bâtiments dans lesquels sont répartis les 197 appartements ayant tous au moins une orientation sud (dont certains traversants). Dans le bâtiment C, se trouvent l'accueil, la piscine semi-enterrée (toit végétalisé) ainsi que l'espace soins, cabines de massage, jacuzzi, etc...

Les sorties des parkings sont dans un esprit plus moderne que celles des Alpes avec des tôles à joints debout.

Terrains

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet de convention article 42 de la Loi Montagne, valant compromis de vente, avec la Société MGM pour la réalisation d'un projet d'hébergement touristique de 13 000 m² de SHON et 2 000 m² de SHON pour un ensemble d'équipements récréatifs (fitness, piscine...) ainsi que les services afférents au projet dont les logements pour le personnel.

Cette convention prévoit également l'affectation du terrain nécessaire à la création de 216 places de parkings enterrés sur 2 niveaux.

Le projet se réalisera selon le phasage suivant :

- Dépôt permis de construire de l'ensemble du programme : juillet 2009
- Obtention du permis de construire purgé du recours des tiers et du droit de retrait
- Réitération de la présente convention à partir d'avril 2010
- Engagement des travaux :
 - o 1^{ère} tranche : au plus tard le 30/04/2010
 - o 2^{ème} tranche : au plus tard le 10/04/2011
 - o 3^{ème} tranche : au plus tard le 10/04/2012
- Mise en exploitation prévisionnelle des bâtiments :

- 1^{ère} tranche : au plus tard le 31/12/2011
- 2^{ème} tranche : au plus tard le 31/12/2012
- 3^{ème} tranche : au plus tard le 31/12/2013

Conjointement seront réalisées les 216 places de stationnement nécessaires prévues au règlement du POS.

Le conseil municipal souhaite que soit précisé dans cette convention qu'un accord préalable de la mairie est nécessaire avant la création de commerces ou services sur cette zone.

Il donne son accord pour la vente à la Société MGM, moyennant le prix de 2 000 000 € HT et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente, notamment la convention article 42 Loi Montagne et l'acte notarié.

Lotissement de Saint Martin

Monsieur Jérémy TOURT a présenté une demande pour l'acquisition du lot n° 18. Un avis favorable est donné pour la vente de ce lot aux mêmes conditions que précédemment.

Afin de pouvoir céder à M. et Mme CHOISEAU et à M. et Mme RAVOIRE les terrains contigus à leur propriété de la Combe Ste Marie, il faut procéder à une modification du lotissement pour diviser le lot n° 24. Un accord est donné sur ce point.

D'autre part, M. et Mme EMONET ont déposé un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle sur le lot n° 23. L'instruction de ce permis a mis en évidence la difficulté de respecter, sur ce terrain comportant une pente importante, la règle d'intégration de la construction à la pente.

Une possibilité pourrait être d'autoriser à déroger à la règle de l'alignement (retrait imposé de 2.50 m maximum par rapport à la voirie) et permettre de construire plus en arrière sur le talus avec accès par la voirie supérieure.

Cette question sera à nouveau débattue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Location de la maison médicale

Le bail en cours a été conclu en septembre 2006 entre la commune et la SCM des Docteurs INFANTE et DELCROIX. Suite au départ du Docteur INFANTE, le nom du locataire doit être modifié. Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant avec le Docteur DELCROIX.

Un projet de création d'un plateau technique (regroupement des cabinets médicaux de Lanslebourg et Lanslevillard, kiné et infirmières) est envisagé. Ce projet est à l'étude au niveau de la CCHMV.

ZAC du Plan des Champs – Procédure complémentaire – Demande d'arrêté de cessibilité

Une enquête parcellaire complémentaire s'est déroulée en Mairie du 11/05/2009 au 29/05/2009 inclus et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur l'emprise foncière du projet.

Il convient de se prononcer sur la poursuite de l'opération, à savoir de demander au Sous Préfet l'arrêté de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation complémentaire en vue du transfert de propriété à la cote de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la poursuite de la procédure.

Demande de subvention pour la piste et la retenue d'eau pour le bétail de Grand Plan

Dans le cadre du Plan Pastoral Maurienne (projet porté par le SPM), la commune avait manifesté son intention de réaliser des travaux pour la création d'une piste et d'une retenue d'eau pour le bétail à Grand Plan.

Le conseil municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

Etude pour la création d'une Association Foncière Pastorale

Il est décidé de demander à la Chambre d'Agriculture de la Savoie de lancer une étude pour la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) dans le secteur situé entre Barma Rouilla et le ruisseau de la Ravine, en zone Natura 2000.

La Chambre d'Agriculture prend entièrement en charge la mise en place de cette AFP qui demande un délai et un travail importants.

Une fois l'AFP créée, les terrains sont mis à la disposition des agriculteurs intéressés pour leur exploitation.

Modification des statuts du SDES

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'adhésion de la commune de TRESSERVE et au retrait de la commune du MONTRICHER ALBANNE du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

Vœu pour le maintien de la Trésorerie

Suite au départ prochain à la retraite du trésorier de Lanslebourg, la direction départementale du trésor public envisagerait de procéder à la restructuration des trésoreries de Lanslebourg et de Modane consistant en la gestion, par un seul et même trésorier, des deux trésoreries.

Considérant que :

- toutes les gestions conjointes de trésoreries se terminent, à plus ou moins long terme, par la fermeture d'une des deux trésoreries (en l'occurrence celle de Lanslebourg) contribuant ainsi à la désertification de nos cantons de montagne,
- que les besoins des populations sont grandissants en matière de services publics de proximité,
- que la présence d'un trésorier à plein temps dans chacune des trésoreries est indispensable pour l'ensemble des collectivités et des élus locaux du fait de son rôle au quotidien et des enjeux considérables de l'économie touristique de nos deux cantons,
- que nos cantons ont besoin de services publics encore plus présents et plus efficaces, ce qui passe par une augmentation de leurs moyens et non par la suppression d'emplois ou par le maintien de vacances d'emplois ;

Le Conseil Municipal s'oppose à ce nouveau recul du service public du trésor, refuse la mise en gestion conjointe de la trésorerie de Lanslebourg, exige le maintien, à Lanslebourg et à Modane, d'une trésorerie de pleine compétence dotée d'un comptable public à plein temps et exige que soit mis fin à la vacance des emplois et que les deux trésoreries aient les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Questions diverses

Protection des captages d'eau du Mont-Cenis

Le conseil municipal autorise le Conseil Général de la Savoie à percevoir, pour le compte de la commune, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à notre collectivité.

Julia BURDIN sollicite une aide financière de la commune pour poursuivre ses études supérieures. Comme lors de précédentes demandes, le conseil ne donne pas suite à cette demande qui n'est pas de sa compétence.

Subventions travaux crues

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'étude réalisée par Hydrétudes, la commune envisage de réaliser les travaux préconisés à savoir : radier sur la Madeleine, confluence de la Madeleine et protection de berges sous l'Auberge de Jeunesse.

Le montant total des travaux est estimé à 513 650 € HT + maîtrise d'œuvre 17 500 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Général de la Savoie, de l'Etat, de la Région, les subventions les plus élevées pour le financement de ces travaux et à lancer l'appel d'offres sous forme de MAPA. Plan de financement : Etat FNADT (plan de relance 40 %) , Région (dans le cadre du contrat de Plan 4 %), Département (dans le cadre du FREE 36 %), Autofinancement : 20 %.

Travaux de RTE sur la ligne THT France – Italie

L'entreprise sollicite la fermeture de la route de Roterel durant la réalisation de ces travaux.

Gilbert Suiffet indique qu'une réunion aura lieu le 22 juillet avec RTE, le Parc de la Vanoise et un botaniste pour le déroulement des travaux.

Micro-crèche

Christelle Zapillon fait part du succès de la micro-crèche. A l'heure actuelle, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Des antennes délocalisées (à Lanslevillard ou Termignon) pourraient être créées afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants. Cette solution est à l'étude.

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 22 juillet 2009 à 21 heures.